

Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Douze et le 27 Septembre

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (20): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Mademoiselle Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Madame Henriette ALEXIS, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLÉREAU, Monsieur Eric MANNE

Etaient absents (10): Monsieur Edmond MARCEL, Madame Maud URSULE, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Gérard BLOMBOU, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Madame Roselyne CARDOVILLE,

Etaient représentés (03): Madame Florise CANVOT/VINCENT, Madame Annette PRESSE, Monsieur Jean BARDAIL,

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 05-06-2012 **Individualisation de subventions aux Associations Sportives et Culturelles au titre de l'exercice 2012**

La commune souhaite poursuivre sa politique d'aide directe aux associations qui en font la demande, en plus d'un accompagnement méthodologique permanent grâce au partenariat mis en œuvre avec le CLUB 1901

Compte tenu des dossiers parvenus à ce jour dans les services gestionnaires, Monsieur le Maire propose de répartir le montant global voté au chapitre 65 article 6574 du budget de l'exercice 2012 de la façon suivante :



ASSOCIATIONS	MONTANTS
AFFIRMATIC	1 000,00 €
ASCSM	1 500,00 €
ALPHA	1 500,00 €
C.E.D.E.P.S.E.	1 000,00 €
EDU CLUB	1 000,00 €
ETOILE – POLE ATHLETISME	1 500,00 €
ETOILE – POLE FOOT BALL	12 000,00 €
ETOILE- VOLLEYBALL	1 500,00 €
ETOILE HANDBALL	5 000,00 €
ETOILE JUDO	1 500,00 €
A TE TI PO KA	800,00 €
ALIANCE GENERATION SOLIDARITE	1 900,00 €
MORNALO HORIZON NAUTIQUE	1 900,00 €
SEVE ' PARADIS A TI MOUN '	1 900,00 €
LA LYRE MORNALIENNE	2 000,00 €
LE GRAND RECIF	1 900,00 €
COLOMBIA D'OR	1 500,00 €
MAS BOKO KA	1 700,00 €
DECO MASS	800,00 €
OLYMPIC CLUB	5 000,00 €
CLUB MERVEILLE	2 400,00 €
LES SOLIDES	2 400,00 €
LE PALMIER	1 000,00 €
LES TWISTERS	1 000,00 €
EVASION NAUTIQUE	2 800,00 €
TEYAT A MOUN GRIPON (PEL)	4 000,00 €
NEW DANCE	1 400,00 €
Pédale Du Centre	4 800,00 €
GRIPPON ALL STAR	2 000,00 €
FUZION 111	1 800,00 €
TITANE	1 500,00 €
VENUS	2 000,00 €
ZAYEN'LA	5 000,00 €
ZENITH	7 000,00 €
TOTAL	85 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Où l'exposé du Maire
et après en avoir délibéré*

DECIDE :

ARTICLE 1 : *De valider le tableau d'attribution aux associations ci-avant présentés ainsi que les montants qui y sont déclinés*

ARTICLE 2 : *D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.*

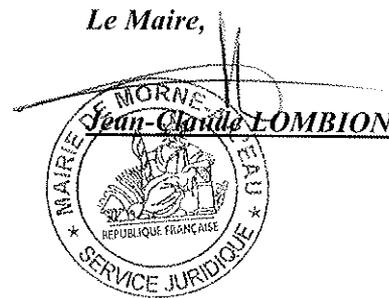
ARTICLE 3 : *Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision*

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-à-L'Eau, le 27 Septembre 2012

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le

*Formalités de publicité
effectuées le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

